



Référentiel de diplôme

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole en unités capitalisables (UC)



“Agricultures
des régions chaudes”

Référentiel de diplôme

**Certificat d'aptitude
professionnelle
agricole**

en Unités Capitalisables

spécialité
"Agricultures des régions chaudes"



Sommaire

Référentiel professionnel.....	1
Contexte de l'emploi visé.....	3
Fiche descriptive d'activités.....	9
Situations professionnelles significatives.....	13
Référentiel de certification.....	15
Liste des capacités attestées par diplôme.....	17
Unités capitalisables.....	21
Siglier.....	25

Référentiel de diplôme
Certificat d'aptitude professionnelle agricole
spécialité "Agricultures des régions chaudes"

Référentiel professionnel

Le référentiel professionnel du certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAP agricole) spécialité « agricultures des régions chaudes » (ARC) décrit les emplois de niveau V d'employés agricole qualifiés dans les régions chaudes.

Le référentiel professionnel est composé de trois parties : la première fournit un ensemble d'informations relatives au contexte des emplois visés, la deuxième partie est constituée de la fiche descriptive d'activités (FDA) et la troisième présente les situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences.

1- Éléments de contexte socio-économique du secteur professionnel de l'agriculture d'Outre-mer

La multiplicité des exploitations de très petite taille et à vocation plurielle est une particularité notable de l'agriculture d'Outre-mer. Toutefois, ces types d'exploitations présentent un ensemble de convergences identifiables.

1.1- Éléments relatifs au secteur de la production agricole

L'agriculture ultramarine est très variée. Elle est cependant marquée par des caractéristiques communes qui sont :

- un milieu tropical générant des conditions édaphiques et climatiques spécifiques, soit insulaires, soit amazoniennes (Guyane),
 - des conditions économiques spécifiques induites par l'isolement et l'étroitesse du marché local, et la concurrence sur ce marché local de produits provenant des îles ou des régions voisines à des coûts inférieurs (Nouvelle-Calédonie),
 - des phénomènes météorologiques violents (cyclones, tornades...) qui rendent fragile la situation financière des exploitations et remettent régulièrement en cause les emplois des salariés(es),
 - la disparition progressive des systèmes de production traditionnels reposant soit sur les grandes cultures, soit sur l'autosuffisance, au profit de nouveaux systèmes de production diversifiés. Ces nouveaux systèmes de production requièrent un ensemble de compétences techniques associées à une grande adaptabilité et des grandes cultures qui bénéficient d'un circuit de transformation et/ou de commercialisation relativement organisé,
 - la majeure partie de l'agriculture se fait sur des petites et moyennes exploitations, ayant des moyens limités, avec des agriculteurs(trices) dont la formation continue doit être renforcée et des filières de productions dont l'organisation reste à consolider et à stabiliser,
 - l'installation des jeunes agriculteurs(trices) rendue complexe en raison d'un accès difficile au foncier, d'une réglementation contraignante et des difficultés pour le montage financier des projets,
- une pluri-activité importante et accentuée dans certains territoires (par exemple : exploitation du nickel en Nouvelle-Calédonie) qui entraîne une grande variabilité dans la typologie des exploitations,
 - une augmentation de l'emploi de salarié(e) agricole permanent dans la plupart des territoires. Cette évolution positive de l'emploi s'explique par :
 - l'augmentation des superficies moyennes par exploitation, même si elles restent à un niveau relativement modeste (entre 4 et 5 hectares),
 - les effets de la "diversification",
 - l'effet "maîtrise des filières", allant de la production à la commercialisation,
 - le renouvellement des générations (pyramide des âges).
 - la création de nouvelles filières de productions telles que, l'agriculture prenant en compte le développement durable (agriculture biologique, raisonnée,...), la floriculture, les travaux paysagers,... La nature du travail dans ces filières nécessite un volume plus conséquent de main-d'œuvre.

Ces évolutions ne se font pas au même rythme :

- **La Réunion, la Guadeloupe et la Martinique** ont des points de similitude :
 - une agriculture basée sur la canne à sucre et l'industrie sucrière,
 - un travail informel important,
 - des taux de chômage proches des 30%,
 - une offre de formation qui s'est adaptée continuellement et a suivi la rénovation pédagogique en diversifiant les modes d'accès à la qualification (apprentissage, voie scolaire, formation continue, VAE).
- **La Guyane et Mayotte** sont deux entités dont le développement commence à intégrer les exigences de l'économie de marché :
 - les exploitations ont peu de salariés(es) déclarés(es),
 - beaucoup d'exploitants(es) utilisent ponctuellement une main-d'œuvre étrangère (comorienne et malgache pour Mayotte, surinamienne et brésilienne pour la Guyane...) qui entrave l'insertion des sortants de formation,
 - seules les exploitations adoptant des techniques culturelles "rationnelles" peuvent créer des "niches d'emplois" nécessitant des compétences spécifiques.
- **La Nouvelle-Calédonie, la Polynésie française et Mayotte**, ces territoires affichent une identité culturelle très forte :
 - la taille des exploitations et les revenus générés par les productions permettent difficilement l'embauche de salariés(es) permanents(es),
 - pour certaines cultures (fruitières, maraîchères) on observe, à certaines périodes de l'année, des créations d'emplois saisonniers quand la main-d'œuvre familiale fait défaut,

- les compétences attendues, par les employeurs, sont plutôt des savoir-être (motivation, respect des consignes, ponctualité,...) que des savoir-faire qui peuvent s'acquérir assez rapidement en situation de travail. Quant aux connaissances (techniques et générales) exigées, il semble que la maîtrise et l'utilisation des savoirs de base soit suffisante (lire, écrire, compter...), eu égard aux activités et tâches prescrites et effectives.

En Nouvelle-Calédonie et en Guyane, des compétences spécifiques de "monte à cheval" pour l'activité de stockman sont attendues :

- les exploitations de polyculture-élevage de ces territoires travaillent les troupeaux avec des chevaux, notamment pour rassembler, isoler et contenir le bétail.

1.2- Éléments relatifs au secteur de l'agrotransformation

Dans les zones d'outre-mer (à l'exception de Mayotte), avec des degrés variables de développement, il est possible de distinguer trois types d'entreprises :

- **Les entreprises de type "industrie agroalimentaire"**
 - ces entreprises comparables à celles que l'on trouve en métropole (sucrieries, rhumeries, conditionnement de l'ananas ou de la banane) développent de l'export (cas de la Martinique, de la Guadeloupe et de la Réunion)
- **Les petites et moyennes entreprises / petites et moyennes industries (PME/PMI)**
 - ces PME-PMI ont développé des créneaux très spécifiques (jus de fruits exotiques, confitures pays, cassaves, chips, filets de poissons fumés, pâte de piment, transformation et conservation des fruits, transformation et conservation des poissons...) pour répondre à une demande locale,
 - ces entreprises sont susceptibles de croître et d'embaucher si les marchés se maintiennent ou se développent.
- **Les exploitations agricoles**
 - ces entreprises (environ une centaine) se diversifient en transformant leurs produits pour valoriser les productions agricoles locales,
 - ces types d'exploitations se développent, créent des emplois et s'organisent en réseaux (cas des agro-transformateurs de la Guadeloupe et de la Martinique),
 - ce sont des activités émergentes et par voie de conséquence fragiles. Pour se professionnaliser, ces exploitations demandent du personnel qualifié, capable de prendre en compte les règles d'hygiène élémentaires pour mettre sur le marché des produits sains et de qualité. Ce personnel doit aussi être très polyvalent, capable de travailler dans l'exploitation et dans l'atelier de transformation et/ou de conditionnement.

1.3- Éléments relatifs au secteur de l'accueil et du tourisme en milieu rural

- L'accueil et le tourisme en milieu rural occupent une part très importante dans l'économie ultramarine en créant :
 - de nombreux emplois directs en restauration, accueil et entretien des locaux,
 - des emplois indirects et/ou induits en BTP, travaux pay-sagers...
- Le nombre d'emplois est d'une centaine de personnes dans un secteur qui a encore du mal à se démarquer des complexes touristiques de certains départements. Cette activité de diversification est motivée par une volonté de valoriser les productions, de faire découvrir les métiers et de partager les passions locales au travers de prestations de gastronomie, d'hébergement et de loisirs-découverte. La Martinique et la Guadeloupe commencent à prendre conscience de l'importance de ce marché et quelques agriculteurs(trices) proposent des gîtes ou des chambres d'hôtes, mais l'offre reste limitée. La Réunion possède un réseau important de structures d'accueil proposées à la population locale ou touristique. En ce qui concerne la Guyane, le tourisme en milieu rural offre de bonnes opportunités de développement, et en Nouvelle-Calédonie, le réseau "Bienvenue à la ferme" réalise un travail important d'agréments de qualité pour des prestations à la ferme.

1.4- Éléments relatifs au secteur de l'aquaculture, de la pisciculture et de la pêche

- Le nombre d'emplois est d'environ 30 000.
- Ces secteurs sont toutefois différents selon les territoires. Leur gestion relève de la compétence de divers ministères et collectivités : agriculture, transport, mer, Chambre d'agriculture (cas de la pêche lagunaire en Polynésie Française).
- Ces secteurs génèrent de nombreux emplois directs (salariés(es), chefs(fes) d'équipe, pêcheurs...) et indirects et/ou connexes (salariés(es) de pêche par exemple).
- Les compétences attendues reposent essentiellement sur des savoir-être et des savoir-faire spécifiques d'entretien (moteurs, bateaux (peinture), digues (engazonnement...), alimentation...)
- Les productions aquacoles et piscicoles développées au début des années 80 aux Antilles et en Guyane ont connu sous cette forme des devenir divers et dans tous les cas des difficultés techniques de mise au point. Actuellement recentrées sur la satisfaction des besoins locaux, ces productions aquacoles et piscicoles présentent des potentialités prometteuses. En Nouvelle-Calédonie, la production de crevettes dans les fermes aquacoles génère une forte activité.

1.5- Environnement politique, social, réglementaire des secteurs professionnels

L'économie agricole ultramarine est marquée par :

- la saisonnalité des emplois,
- la petite taille des structures de production,
- un faible niveau de mécanisation et d'automatisation.

Dans ce contexte, l'agriculture joue un rôle social et économique important en matière d'emplois, de productions et de répartition des richesses.

Les agricultures d'Outre-mer constituent des activités très structurantes notamment en termes d'échanges commerciaux. Celles-ci valorisent l'importance et la qualité des équipements et amortissent leurs coûts par économie d'échelle, par :

- l'importance de certains secteurs d'activité agricole comme le sucre, la canne et la banane,
- leur nature (secteur primaire à vocation exportatrice),
- les volumes en jeu.

Les agricultures ultramarines doivent répondre à une demande diversifiée qui s'accompagne d'un besoin accru en termes de qualité, de sécurité sanitaire et de prise en compte des problématiques de développement durable.

1.6- Typologie des entreprises et des établissements concernés

Les structures des exploitations agricoles sont très diverses et variables d'une région à l'autre et d'une production à l'autre. On peut trouver, côte-à-côte :

- des exploitations agricoles de type industriel,
- des exploitations agricoles de type familial.

Les exploitations agricoles de ces territoires sont, en moyenne, de petite taille. Nombreuses sont celles qui n'atteignent pas la dimension minimale nécessaire à leur viabilité économique en tant qu'entreprise marchande.

Toutefois, les agricultures familiales ou traditionnelles trouvent d'autres intérêts que la seule valeur ajoutée économique.

1.7- Étude des facteurs d'évolution et de variabilité en cours

Actuellement, les exploitations agricoles renforcent et poursuivent leur orientation vers des productions de qualité répondant aux besoins de chaque département et aux attentes des consommateurs. L'agriculture est fortement soutenue et valorisée au travers de la promotion des signes de qualité : les filières et les institutions d'appui-conseil prennent pleinement en compte les problématiques environnementales et de développement durable.

Malgré la communication et la nécessité d'une agriculture forte et innovante, des territoires agricoles comme la Nouvelle-Calédonie, se trouvent confrontés à des réalités qui perturbent leur développement :

- les mines de nickel attirent beaucoup de salariés(es),
- le prix du foncier fragilise l'activité agricole au profit de l'activité immobilière,
- les conditions d'emploi de la main-d'œuvre sont moins attractives que dans le secteur industriel.

2- Emplois visés par le diplôme

Le certificat d'aptitude professionnelle agricole (CAP agricole) est un diplôme de niveau V. Il s'agit du premier niveau de qualification professionnelle préparant à des emplois d'employés(es) qualifiés(es).

Ce diplôme constitue une réponse aux besoins de qualifications pour des emplois d'agriculteurs(trices) indépendants(es) et d'employés(es) qualifiés(es).

Ce diplôme s'adresse à un public en formation scolaire initiale et par apprentissage et/ou à des adultes en formation continue.

Compte tenu de la spécificité des conditions d'installation en agriculture dans certains territoires (Nouvelle-Calédonie, Mayotte, Guyane), cette qualification peut servir à l'installation avec des aides publiques.

Cette qualification sera utilisée selon les territoires soit pour l'emploi salarié, soit pour une activité d'indépendant.

Dans ce référentiel, nous présenterons l'activité de salarié(e).

Le(la) titulaire de cette qualification de niveau V est employé(e) par des exploitants agricoles ou par des organismes au service direct de la production agricole. Les activités de l'employé(e) se font toujours sous la responsabilité du supérieur hiérarchique tout en ayant la responsabilité de son poste de travail.

Le degré de spécialisation des tâches est fonction de la taille et du type d'entreprise.

Les exploitations agricoles dans lesquelles le(la) salarié(e) peut exercer sont de différents types au sein des départements et collectivités d'outre-mer :

- les exploitations à dominante "**productions animales et/ou polyculture-élevage**" où le(la) salarié(e) exerce une activité très polyvalente. Les élevages sont spécialisés tandis que les activités concernent un domaine beaucoup plus restreint,
- les exploitations à dominante "**productions végétales**" où le(la) salarié(e) exerce l'activité principalement en conduisant du matériel agricole,
- les exploitations à dominante "**productions horticoles**" où le(la) salarié(e) exerce une activité qui nécessite une maîtrise gestuelle importante. La complexité des techniques de production et les spécificités de la commercialisation impliquent des compétences particulières,
- les exploitations en "**productions aquacoles**" emploient des salarié(e)s qui exercent une activité spécialisée,
- les exploitations liées à la "**transformation et/ou au conditionnement**" emploient des salarié(e)s qui exercent une activité principalement de transformation des produits de la culture, de l'élevage ou de la pêche,
- les exploitations du secteur "**de l'hébergement touristique et de la vente de produits locaux**" emploient des salarié(e)s qui exercent une activité principalement dans des structures liées à l'accueil et/ou à la vente (chambres, tables d'hôtes, vente directe à la ferme, marchés locaux...)

L'exécution des activités se fait dans le respect de la réglementation en vigueur, notamment celles liées à l'environnement.

2.1- Appellations du métier et les principales activités

Différentes appellations institutionnelles ou d'usage dans les entreprises selon la nomenclature des codes ROME :

Employé(e) qualifié(e) en productions animales et/ ou polyculture-élevage :

- agent(e) polyvalent(e) en polyculture-élevage
- ouvrier(ère) agricole polyvalent(e)

L'employé(e) qualifié(e) en productions animales assure des activités liées à la conduite d'une ou plusieurs productions animales. Il/elle assure également des activités liées à la conduite de productions végétales en vue de l'alimentation du bétail. Il/elle dispose de connaissances sur l'anatomie et le comportement animal et maîtrise parallèlement des techniques culturales. Il/elle est en capacité d'utiliser les différents équipements nécessaires aux travaux de culture et de récolte. Polyvalent(e) selon la diversité des activités qui lui sont confiées, il/elle doit savoir s'adapter à des conditions d'exercice spécifiques de façon organisée et autonome.

Il/elle pourra en particulier en Nouvelle-Calédonie et en Guyane, être amené(e) à utiliser un équidé pour se déplacer sur un territoire et conduire, rassembler et contenir du bétail.

Code ROME : A1416 - Polyculture, élevage

Employé(e) qualifié(e) en productions végétales :

- conducteur(trice) de machines agricoles
- ouvrier(ère) d'arboriculture fruitière

L'employé(e) qualifié(e) en productions végétales dispose de connaissances en techniques culturales. Il/elle sait utiliser le matériel, conduire et régler les engins agricoles. Il/elle possède une bonne capacité de réactivité pour rendre compte de l'imprévu à son(sa) supérieur(e) hiérarchique.

Code ROME : A1416 - Polyculture, élevage

Employé(e) qualifié(e) en productions horticoles :

- employé(e) en floriculture
- employé(e) de productions florales
- employé(e) pépiniériste
- employé(e) maraîcher
- employé(e) de production maraîchère

L'employé(e) horticole, sous la responsabilité du/de la chef(fe) de culture ou du/de la chef(fe) d'exploitation, réalise les opérations techniques liés à la culture de plantes en pleine terre ou en pots, de plantes maraîchères, fruitières, à massif, de bulbes ou de fleurs coupées et à leur conditionnement en vue de leur commercialisation.

Code ROME : A1414 - Horticulture et maraîchage

Employé qualifié en productions aquacoles :

- employé(e) aquacole
- pêcheur/pêcheuse en eau douce ou eau de mer

L'employé(e) aquacole met en œuvre les différentes opérations liées aux travaux d'élevage des poissons, sous la responsabilité du/de la responsable de l'élevage en eau douce ou en eau de mer. Il/elle assure l'entretien de l'outil de production et de ses abords. En fonction du mode de commercialisation, il/elle peut participer à la transformation des poissons, à leur livraison et à leur vente.

Code ROME : A1404 - Aquaculture

Employé(e) d'agro-transformation / agro-conditionnement :

L'employé(e) de fabrication assure une ou plusieurs étapes de la réalisation d'un produit, sous la responsabilité du/de la chef(fe) d'exploitation.

Il/elle agit directement sur le produit manuellement (fumer une viande ou un poisson, découper des légumes, préparer un plat cuisiné...), ou à l'aide de différents ustensiles et machines automatisées (broyeur, mélangeur, four...). Il/elle effectue les contrôles, l'entretien et le suivi des matériels. Il/elle travaille de façon organisée et autonome dans le respect de la réglementation et de la préservation de la santé et de la sécurité au travail.

Il n'y a pas de classification ROME identifiant précisément ce type d'emploi de transformation dans le secteur agricole.

Les activités de transformation des produits sont évoquées comme "activités spécifiques" dans les fiches :

Code ROME : A1416 - Polyculture, élevage

Employé(e) polyvalent(e) dans le secteur de l'hébergement touristique avec vente de produits locaux

L'employé(e) exerce son activité dans le cadre de la diversification des activités des exploitations. Cette diversification dans le secteur de l'hébergement touristique avec vente de produits locaux se développe et favorise la création de structures qui proposent des prestations de type gîte ou pension de famille dans le cadre d'un réseau informel ou organisé. Les activités les plus courantes sont :

- l'accueil du client,
- la vente de produits d'exploitation,
- l'amélioration du cadre de vie,
- l'accompagnement des clients pour la découverte de sites touristiques,
- la participation à des animations.

2.2- Résumé des principaux métiers

Les activités de l'employé(e) agricole varient selon le type d'exploitation dans lequel il/elle exerce : cultures, production laitière, élevage, etc. Il/Elle effectue les activités relatives à des productions mixtes végétales (céréales, oléagineux ...) et animales (bovins, porcs, ovins, volailles...).

L'employé(e) d'exploitation agricole de type céréalière ou fourragère procède à la préparation des sols, aux semis, à l'entretien des cultures, à la récolte.

Dans une exploitation d'élevage, l'employé(e) agricole assure l'alimentation animale, l'entretien des bâtiments, les vêlages et le suivi du troupeau. Il/Elle est au plus près des animaux et développe une connaissance approfondie de leur comportement et de leurs besoins.

Dans les exploitations agricoles orientées vers la valorisation des produits, l'employé(e) agricole participe à la transformation, à la vente de produits de la ferme, à la prestation de services (accueil et tourisme à la ferme).

L'employé(e) agricole est par nature une personne polyvalente qui doit s'adapter aux nombreux domaines de l'agriculture dans lesquels il/elle est amené à pouvoir exercer et évoluer. Il/elle peut utiliser des machines agricoles de toutes natures. Il/elle doit veiller à leur entretien et procéder, le cas échéant, aux réparations et à la maintenance de premier niveau. Il/elle participe également à l'entretien général des bâtiments de l'exploitation.

2.3- Place dans l'organisation hiérarchique de l'entreprise

L'employé(e) est sous la responsabilité hiérarchique du/de la chef(fe) d'exploitation ou du/de la chef(fe) d'entreprise, du/de la chef(fe) de service ou du/de la responsable de l'organisation dans laquelle il/elle exerce son activité. La responsabilité et l'autonomie déléguées sont induites par la nature de l'entreprise ou de l'organisme employeur et par l'expérience acquise au cours de la carrière professionnelle. Après quelques années d'expérience, l'employé(e) peut accéder à une fonction d'encadrement avec ou sans diplôme.

Comme agriculteur(trice) indépendant(e), le(la) titulaire du CAP agricole spécialité « agricultures des régions chaudes » est en lien étroit avec les partenaires de l'agriculture qui proposent des prestations et des services (conseils techniques, conseils de gestion, vente de produits et machines ...).

2.4- Conditions d'exercice de l'emploi

Employé(e) agricole en productions animales et/ou poly-culture-élevage :

L'activité de cet emploi s'exerce dans des exploitations agricoles, en relation avec différents interlocuteurs (chef d'exploitation, chef de culture, techniciens de coopérative, conseillers de chambre d'agriculture, commerciaux, ...). L'activité varie selon le mode d'organisation, la taille de la structure et le type de produits : monoculture (canne à sucre, banane), ou polyculture-élevage spécifique (ovin, porc, bovin, volaille, lapin, ...). L'activité peut s'exercer durant les week-end, les jours fériés ou de nuit.

Employé(e) agricole en productions végétales :

L'activité de cet emploi s'exerce dans des exploitations agricoles en relation avec différents interlocuteurs (chef d'exploitation, chef de culture, techniciens de coopérative, conseillers de chambre d'agriculture, commerciaux, ...).

Cette activité varie selon le mode d'organisation, la taille de la structure et le type de produits : mono-culture (canne à sucre, banane) ou polyculture. L'activité peut s'exercer durant les week-end, et/ou les jours fériés.

Employé(e) agricole en productions horticoles et productions légumières :

L'activité de cet emploi s'exerce dans des entreprises horticoles, maraîchères ou en pépinières en relation avec différents interlocuteurs (exploitant, chef de culture, conseillers techniques, clients...). Cette activité varie selon le mode de production (sous serre, plein champ ...) et le type de produit (primeurs, fleurs, plantes aromatiques, ...). L'activité peut s'exercer durant les week-ends, les jours fériés et est soumise au rythme des saisons. Elle s'effectue à l'extérieur ou sous serre et peut impliquer le port de charges.

Employé(e) agricole polyvalent en aquaculture :

L'activité de cet emploi s'exerce dans des entreprises productrices de poissons, de coquillages, de crustacés en relation avec différents intervenants (services vétérinaires, techniciens conseils, clients, ...). Elle varie selon le secteur (aquaculture, conchyliculture, pisciculture, ostréiculture, ...) et les saisons. Elle peut s'exercer durant les week-ends, les jours fériés, de nuit et être soumise à des astreintes. L'activité s'effectue à l'extérieur et/ou en atelier (conditionnement, ...) et peut impliquer la manipulation de charges.

Employé(e) agricole polyvalent(e) en agro-transformation / agro-conditionnement :

L'activité de cet emploi s'exerce dans des exploitations agricoles. Elle s'effectue en atelier, parfois en zone à température élevée, en zone froide ou humide, en zone à atmosphère contrôlée et peut impliquer le port de charges. Le port d'équipements de protection individuelle (EPI) (gants, chaussures de sécurité, protections auditives...), et d'équipements d'hygiène (charlotte, masque...) est requis. L'activité peut s'exercer durant les week-ends, les jours fériés, de nuit et peut être soumise à des variations saisonnières (fêtes de fin d'année, produits pour l'été, ...).

Employé(e) agricole polyvalent(e) dans le secteur de l'hébergement touristique :

L'activité de cet emploi s'exerce dans des exploitations agricoles en relation avec différents interlocuteurs (chef d'exploitation, commerciaux, ...). Les activités de services, très diversifiées, présentent des caractéristiques communes : les contacts directs avec l'usager (des compétences relationnelles avérées sont requises) et la polyvalence des tâches (conditions de travail exigeant une bonne résistance physique et psychologique avec des horaires spécifiques). Cette activité peut s'exercer par roulement, durant les week-ends, les jours fériés et/ou de nuit et peut être soumise à des variations saisonnières (fêtes de fin d'année, évènementiels, ...).

2.5- Degré d'autonomie et de responsabilité

Le(la) salarié(e) agricole est employé(e) par les exploitants agricoles ou par les organismes au service direct de la production agricole. Le(la) salarié(e) agricole exécute des tâches sous la responsabilité de son(sa) supérieur(e) hiérarchique tout en étant responsable de son poste de travail. Il/elle doit faire preuve d'un sens aigu de l'observation :

- conditions de réalisation des diverses productions,
- utilisation des divers matériels et équipements.

Le degré de spécialisation des tâches est fonction de la taille et du type de l'exploitation. Sa permanence sur les lieux de production lui confère une position privilégiée pour percevoir les changements, les problèmes qui méritent le plus souvent une réponse rapide. Sa capacité à rendre compte de ses activités d'une manière claire et concise est très importante.

Dans l'exécution des tâches, il/elle doit :

- respecter la réglementation,
- être capable d'anticiper les risques possibles, les matériels nécessaires, les niveaux de productions...
- être capable de s'adapter à des aléas, climatiques ou autres, que son/sa responsable ne peut prévoir ; ainsi, à ce niveau, il/elle peut être amené à prendre des décisions.

2.6- Évolutions possibles des diplômés dans et hors de l'emploi

Le(la) détenteur(trice) du CAP agricole spécialité ARC peut évoluer de façon différente selon la structure dans laquelle il/elle est employé(e). Il/Elle peut envisager de s'installer sur une exploitation agricole. Les conditions d'installation sont variables d'un territoire à l'autre. Cette qualification permet de présenter des concours de catégorie C dans la Fonction Publique. Ouverts, soit sans conditions de diplôme, soit aux titulaires d'un CAP/CAP agricole ou d'un BEP/BEPA, ces emplois regroupent des postes d'exécution (employé(e)s, agent(e)s techniques.

Liste des fonctions et activités exercées

La fiche descriptive d'activités (FDA) dresse la liste de l'ensemble des activités de l'employé titulaire de l'emploi/métier. Elles sont écrites, par convention, sans pronom personnel, les activités pouvant être conduites par une femme ou par un homme. La FDA ne décrit pas les activités exercées par un titulaire de l'emploi en particulier, mais correspond au cumul de toutes les configurations d'emploi des personnes occupant les emplois/métiers visés par le diplôme. Ces activités sont regroupées en grandes fonctions selon leur finalité.

Les activités sont classées en "fonctions communes" aux différents systèmes de production et activités complémentaires et en "fonctions spécifiques" à chacun de ces systèmes.

Certaines activités exercées par les titulaires de l'emploi ne le sont que dans certaines structures et en fonction de leur organisation. Le terme "participe" indique que le titulaire de l'emploi réalise au sein d'une équipe, des tâches de nature variées suivant les contextes.

Il convient de préciser que les activités mentionnées dans la FDA sont réalisées en appliquant en permanence les règles et les consignes en matière de qualité, d'hygiène, de sécurité, de prévention des risques professionnels, de respect du bien-être animal, et de préservation de l'environnement (y compris de lutte contre le réchauffement climatique).

Fonctions liées aux activités transversales du métier

1- Organisation du travail

- 1.1- prend connaissance des consignes et s'assure de les avoir bien comprises
- 1.2- organise les différentes tâches à effectuer dans l'espace et le temps dans un souci d'efficacité et d'économie d'effort, en toute sécurité
- 1.3- réagit à une situation imprévue ou anormale et adapte le mode de conduite en fonction des aléas
- 1.4- interrompt le travail en cas d'anomalie
- 1.5 contrôle son assiduité et son rythme de travail

2- Travaux d'entretien de l'exploitation

- 2.1- nettoie, vérifie et range les différents équipements, matériels et produits
- 2.2- réalise des opérations d'entretien et de maintenance de 1er niveau des outils, machines et matériels à moteur ou non
- 2.3- réalise des travaux d'entretien et de maintenance de 1er niveau du bâti
- 2.4- peut participer à la construction de tout ou partie d'un bâtiment

- 2.5- recueille, conditionne et stocke les déchets en vue de leur élimination

3- Conduite et entretien des matériels et engins de l'exploitation

- 3.1- prépare le matériel avant son utilisation
- 3.2- vérifie les sécurités et rend compte des anomalies
- 3.3- règle le matériel avant son utilisation
- 3.4- réalise un essai et ajuste les réglages
- 3.5- conduit des équipements tractés, portés, semi-portés, animés par prise de force
- 3.6- effectue les opérations d'entretien et de maintenance de 1er niveau des matériels et engins

4- Communication en situation professionnelle

- 4.1- prévient de son impossibilité d'assurer son activité
- 4.2- rend compte à son/sa supérieur(e) du déroulement de ses activités
- 4.3- rend compte à son/sa supérieur(e) des anomalies constatées
- 4.4- enregistre, sur des supports et applications spécifiques, les données se rapportant à ses activités
- 4.5- communique au sein de l'équipe et s'intègre dans ses travaux

- 4.6- contrôle et justifie les résultats de son travail
- 4.7- lit des notes simples, dossiers et articles spécifiques sur le domaine d'activité

Fonctions liées aux productions animales

5- Interventions dans l'élevage

- 5.1- intervient dans l'élevage sans perturber les animaux
- 5.2- repère un animal ayant un comportement inhabituel et signale les symptômes
- 5.3- surveille les conditions d'ambiance des bâtiments d'élevage
- 5.4- vérifie la qualité de l'eau et des aliments
- 5.5- distribue l'alimentation, les fourrages et les compléments alimentaires manuellement et/ou à l'aide des équipements et en fonction du stade physiologique
- 5.6- assure partiellement ou en totalité le suivi du cycle de production des animaux
- 5.7- assure partiellement le suivi de l'état sanitaire physiologique et des cycles de reproduction des animaux
- 5.8- met en œuvre les opérations préventives et curatives du programme sanitaire prescrit
- 5.9- isole, contient, déplace un animal ou un groupe d'animaux, en toute sécurité
- 5.10- identifie l'animal en souffrance ou en danger et en rend compte à son/sa supérieur(e)
- 5.11- repère le moment opportun pour la mise à la reproduction
- 5.12- prépare la mise-bas
- 5.13- intervient au moment de la mise-bas
- 5.14- donne les premiers soins aux nouveaux-nés
- 5.15- récolte et stocke des produits de l'élevage
- 5.16- assure le nettoyage et la désinfection des matériels de récolte et de conservation des produits
- 5.17- ramasse et stocke les effluents de l'élevage

6- Mise en œuvre des opérations de conduite des cultures ou de pâturage destinées à l'alimentation des animaux

- 6.1- réalise les différentes opérations de préparation du sol
- 6.2- prépare les semences ou plants : tri, traitement, dosage...
- 6.3- réalise le semis de plantes fourragères

- 6.4- réalise les opérations de fertilisation et d'amendements
- 6.5- réalise les opérations, manuelles ou mécanisées, d'entretien des cultures
- 6.6- applique un traitement phytopharmaceutique
- 6.7- met en œuvre des techniques alternatives aux traitements chimiques
- 6.8- met en œuvre des techniques de lutte ou de protection intégrée
- 6.9- réalise les opérations liées à la conduite en pâturage (changement de parc, clôture ...).
- 6.10- réalise les opérations de pose et d'entretien des parcs et clôtures.

Fonctions liées aux productions végétales (dont horticoles)

7- Interventions dans le cycle des productions végétales (dont horticoles)

- 7.1- réalise les opérations de préparation du sol : défoncement, labour, travail superficiel ...
- 7.2- prépare les mélanges terreux, substrats et les supports de culture
- 7.3- nettoie et prépare les lieux de culture : parcelle, plate-forme, tunnel, ombrière ...
- 7.4- participe au piquetage de la parcelle, de la plate-forme
- 7.5- réalise manuellement ou mécaniquement les trous de plantations (cf 68 et 87 idem)
- 7.6- dispose les pots, conteneurs ou les supports de culture
- 7.7- prépare les semences ou plants : tri, habillage, pralinage, protection phytosanitaire...
- 7.8- procède à la mise en place des cultures : plantation, repiquage, empotage ...
- 7.9- participe à la mise en place des équipements nécessaires à la conduite des cultures : installation de systèmes d'irrigation, de palissage, de tuteurage, d'ombrage...
- 7.10- assure la multiplication des végétaux : semis, bouturage, greffage ...
- 7.11- réalise toutes les opérations nécessaires pour une bonne reprise et pour l'acclimatation des végétaux multipliés
- 7.12- effectue les différentes opérations culturales nécessaires au développement, à la mise à fleurs et/ou à fruits des végétaux : tuteurage, palissage, taille ...
- 7.13- réalise les opérations manuelles ou mécanisées d'entretien de la culture et du sol : arrosage, désherbage, binage ...

- 7.14- réalise des opérations de fertilisation et d'apports d'amendements
- 7.15- applique un traitement phytopharmaceutique
- 7.16- met en œuvre des techniques alternatives aux traitements chimiques
- 7.17- met en œuvre des techniques de lutte ou de protection intégrée
- 7.18- procède au marquage des végétaux de pépinière à récolter et procède à l'arrachage manuel ou mécanisé de ces végétaux
- 7.19- récolte et prépare les produits en fonction de leur destination
- 7.20- conditionne les produits pour le stockage et la vente.
- 8- Utilisation et entretien des équipements et des matériels**
- 8.1- procède aux manipulations courantes des systèmes d'irrigation, d'aération, d'ombrage automatisé ou non
- 8.2- contrôle et signale une anomalie dans le fonctionnement des installations
- 8.3- met en œuvre la procédure préconisée en cas de déclenchement d'alarmes
- 8.4- effectue les opérations d'entretien et de maintenance de 1er niveau des équipements horticoles et d'irrigation

Activités susceptibles d'être exercées par des salarié(e)s selon les systèmes de production et les configurations locales d'emplois

Fonctions liées à l'utilisation et l'entretien d'un équidé comme moyen de locomotion et de travail

9- Stock man

- 9.1- utilise un équidé pour se déplacer sur un territoire
- 9.2- utilise un équidé pour rassembler, conduire, contenir un animal ou un troupeau
- 9.3- assure les soins courants d'un équidé : alimentation, pansage ...
- 9.4- effectue les opérations d'entretien et de maintenance de 1er niveau de la sellerie.

Fonctions liées aux productions aquacoles

10- Intervention dans l'élevage aquacole

- 10.1- participe à la réception et à l'approvisionnement en géniteurs, œufs et juvéniles
- 10.2- participe à la mise en place des élevages, observe et surveille les animaux et participe au suivi de la qualité de l'eau
- 10.3- distribue l'alimentation, manuellement ou mécaniquement
- 10.4- réalise des opérations de suivi des élevages : tri, comptage et/ou d'échantillonnage ...
- 10.5- réalise des opérations de récolte et de prélèvement des animaux
- 10.6- entretient manuellement ou mécaniquement les abords des bassins
- 10.7- vérifie les paramètres d'élevage : température, oxygène, turbidité...
- 10.8- enregistrement de données courantes de l'élevage, dans certains contextes
- 10.9- recueille, conditionne et stocke les déchets en vue de leur élimination.

11- Utilisation et entretien des équipements et matériels dans le respect du cadre réglementaire

- 11.1- utilise les matériels, équipements et embarcations nécessaires à l'activité aquacole
- 11.2- participe à la vérification et à la maintenance de 1er niveau des matériels, équipements et embarcations
- 11.3- stocke, manipule ou évacue les consommables et les déchets (carburants, lubrifiants, effluents d'élevage...)
- 11.4- réalise les opérations de mise en place et de maintenance de 1er niveau des installations diverses (réseaux, pompage, oxygénation, filtration ...)
- 11.5- procède au changement des corps morts et des fixations de cages.

12- Mise en œuvre des différentes activités de transformation

- 12.1- participe à la transformation des produits
- 12.2- participe au conditionnement des produits transformés
- 12.3- participe à la conservation et au stockage des produits transformés
- 12.4- veille au respect de l'hygiène permanente des locaux et des matériels

Fonctions liées à la fabrication de produits alimentaires

13- Mise en œuvre des opérations liées à la transformation de produits

- 13.1- participe au contrôle de l'approvisionnement en matières premières et en ingrédients
- 13.2- participe au contrôle des matières premières et des produits livrés
- 13.3- participe au stockage des matières premières et des produits livrés
- 13.4- peut être amené à lire un résultat d'analyse d'échantillon
- 13.5- prépare des fruits et des légumes : nettoyage, tri, parage, pelage, pesée...
- 13.6- participe à la préparation des viandes et des poissons : découpe, parage, hachage...
- 13.7- prépare d'autres matières premières : pesée, mélange...
- 13.8- respecte les cahiers des charges et les normes d'hygiène et de qualité
- 13.9- contrôle les conditions d'hygiène des locaux, équipements, personnes et produits
- 13.10- repère et signale les incidents ou anomalies pouvant donner suite à des problèmes de fabrication
- 13.11- suit le déroulement des procédés de transformation
- 13.12- surveille les points critiques de la transformation
- 13.13- peut être amené à effectuer des prélèvements en cours de transformation
- 13.14- tient à jour les fiches techniques de suivi des étapes de la transformation
- 13.15- nettoie autant que nécessaire les machines et le laboratoire
- 13.16- nettoie et désinfecte les outils et équipements individuels
- 13.17- range les machines et le laboratoire

14- Participation au conditionnement, au stockage et à l'expédition de produits

- 14.1- écarte les produits ne correspondant pas aux caractéristiques de la commande
- 14.2- s'assure de la bonne présentation du produit
- 14.3- réalise l'étiquetage manuel ou mécanique
- 14.4- vérifie la correspondance des indications entre le conditionnement et l'étiquette
- 14.5- réalise des opérations de conservation et de stockage des produits transformés

- 14.6- participe au chargement des produits en vue de leur expédition

Fonctions liées à l'hébergement touristique et à la vente de produits locaux

15- Entretien et aménagement du cadre de vie

- 15.1- effectue le nettoyage des lieux : accueil, restauration, hébergement, sanitaire ...
- 15.2- effectue le rangement des locaux : réserve, cuisine, salle à manger ...
- 15.3- réalise des travaux d'entretien intérieur et extérieur du bâti
- 15.4- réalise des tâches liées à l'aménagement et à la décoration du cadre de vie.

16- Accueil de la clientèle

- 16.1- assure une présence sur le lieu d'accueil
- 16.2- fait visiter les locaux et leur environnement, notamment l'exploitation
- 16.3- tient le registre d'accueil

17- Vente des produits de l'exploitation

- 17.1- assure une présence sur le lieu de vente
- 17.2- met en place les produits sur le lieu de vente
- 17.3- renseigne le client sur la nature du produit
- 17.4- prend une commande

18- Tenue des documents commerciaux

- 18.1- enregistre les éléments nécessaires à la comptabilité
- 18.2- participe à des opérations de fidélisation de la clientèle

Les tableaux suivants présentent les situations professionnelles significatives de la compétence, c'est à dire les situations qui mettent en jeu les compétences-clés des emplois types ciblés par le diplôme. Par nature, elles sont en nombre réduit.

Le(la) salarié(e) qui maîtrise ces situations professionnelles significatives serait donc à même de mobiliser les mêmes ressources pour réaliser toutes les activités correspondant à l'emploi type.

Ces situations sont regroupées par champs de compétences selon les ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée.

Situations professionnelles significatives (SPS) organisées en champs de compétences

Situations professionnelles significatives transversales

Champs de compétences	SPS	Finalités
Organisation du travail	<ul style="list-style-type: none"> ● Organisation rationnelle des tâches à effectuer ● Adaptation de son intervention en situation imprévue 	Rationaliser son travail et réagir en situation imprévue
Conduite des matériels et entretien des installations	<ul style="list-style-type: none"> ● Conduite du matériel ● Entretien des matériels et des installations 	Maintenir la fonctionnalité des engins, des matériels, des bâtiments et équipements par un entretien et une utilisation optimale
Communication en situation professionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ● Enregistrement des données ● Signalement des anomalies 	Fournir des informations utiles à la prise de décision, à la traçabilité et à l'organisation du travail

Situations professionnelles significatives en productions animales

Champs de compétences	SPS	Finalités
Travaux d'une production animale	<ul style="list-style-type: none"> ● Alimentation des animaux ● Surveillance et soins des animaux ● Récolte et stockage des produits de l'élevage ● Suivi de la reproduction ● Déplacement à cheval dans l'exploitation (Nouvelle-Calédonie, Guyane) 	Assurer une production conforme aux objectifs de l'exploitation, conforme aux principes de durabilité et de respect du bien-être animal
Mise en oeuvre des travaux d'une production végétale pour l'alimentation des animaux	<ul style="list-style-type: none"> ● Implantation des productions ● Protection des cultures ● Récolte et conditionnement des produits ● Stockage et conservation des produits ● Gestion des pâturages et utilisation des parcours 	Assurer de bonnes conditions de développement des cultures pour l'alimentation des animaux

Situations professionnelles significatives en productions végétales (dont horticoles)

Champs de compétences	SPS	Finalités
Mise en œuvre des opérations liées aux productions végétales (dont horticoles)	<ul style="list-style-type: none"> ● Implantation des productions ● Protection des cultures ● Récolte et conditionnement des produits ● Stockage et conservation des produits 	Assurer de bonnes conditions de production et de récolte des végétaux
Mise en œuvre et entretien des équipements et matériels d'irrigation	<ul style="list-style-type: none"> ● Installation, utilisation et contrôle des équipements d'irrigation ● Manipulation des systèmes d'ombrage et d'aération 	Assurer l'installation et l'usage des équipements pour répondre aux besoins des productions

Situations professionnelles significatives en productions aquacoles

Champs de compétences	SPS	Finalités
Mise en œuvre des opérations liées aux productions aquacoles	<ul style="list-style-type: none"> ● Mise en place des élevages ● Distribution de l'alimentation ● Surveillance et soins aux animaux ● Récolte, pêche et conditionnement ● Entretien des espaces de production 	Assurer de bonnes conditions de développement de l'élevage piscicole
Utilisation et entretien des équipements et matériels spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> ● Conduite du matériel ● Entretien des matériels et des installations 	Optimiser l'utilisation du parc de matériel et le maintenir en état de fonctionnement

Situations professionnelles significatives de la fabrication de produits alimentaires

Champs de compétences	SPS	Finalités
Transformation des produits de l'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> ● Transformation, conditionnement, conservation et stockage des produits transformés 	Valoriser les produits de l'exploitation agricole
Vente des produits de l'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> ● Vente des produits ● Expédition des produits 	Promouvoir et vendre des produits de l'exploitation sur un espace de vente

Situations professionnelles significatives de l'hébergement touristique et vente de produits locaux

Champs de compétences	SPS	Finalités
Amélioration et entretien du cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> ● Nettoyage des chambres, sanitaires, réserves et lieux d'accueil ● Décoration et entretien courant du cadre de vie 	Participer aux opérations d'entretien et de maintenance des lieux d'accueil
Accueil de la clientèle dans l'exploitation	<ul style="list-style-type: none"> ● Accueil des personnes sur le lieu de vie et/ou de vente ● Tenue de registres commerciaux 	Participer à l'accueil de la clientèle

Référentiel de diplôme
Certificat d'aptitude professionnelle agricole
spécialité "Agricultures des régions chaudes"

Référentiel de certification

Le référentiel de certification du diplôme est constitué par la liste des capacités attestées par le diplôme et les modalités d'évaluation.

Les capacités sont déterminées à partir de l'analyse des emplois et du travail, en fonction des objectifs éducatifs et d'insertion professionnelle, citoyenne et sociale visés par les certifications du Ministère chargé de l'agriculture.

Elles sont de 2 ordres :

- des capacités générales, identiques pour toutes les spécialités du CAP agricole du Ministère chargé de l'agriculture
- des capacités professionnelles, spécifiques à la spécialité.

Le CAP agricole peut être obtenu par la voie modulaire ou par la voie des unités capitalisables (UC). Chacune de ces voies fait l'objet de modalités d'évaluation spécifiques.

Les modalités définies pour les unités capitalisables sont précisées ci-après.

Capacités générales

CG1- Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux

CG1.1 - Prendre position dans une situation à caractère social et civique

CG1.2 - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante

CG2- Mettre en œuvre des actions contribuant à sa construction personnelle

CG2.1- S'exprimer à travers une réalisation personnelle

CG2.2- Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel

CG3 - Interagir avec son environnement social

CG3.1 - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication

CG3.2 - S'approprier les normes et cadres de références d'un collectif

Capacités professionnelles

Elles se déclinent selon les **3 configurations** suivantes et s'organisent autour de **2 supports** :

configuration A : « productions animales » - productions animales»

configuration B : « productions animales » - productions végétales»

configuration C : « productions végétales » - productions végétales»

CONFIGURATION « A » AVEC CHOIX DE DEUX SUPPORTS « PA – PA »

CP4. Réaliser des travaux liés à la conduite des élevages

CP4.1 Réaliser des interventions et des soins courants sur les animaux

CP4.2 Réaliser des travaux liés à la surveillance et à l'alimentation des animaux

CP5. Réaliser des opérations liées aux productions végétales pour l'alimentation des animaux

CP5.1 Réaliser des travaux liés aux surfaces fourragères

CP5.2 Mettre en œuvre le pâturage

CP6. Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, des équipements et installations

CP6.1 Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, équipements, installations et bâtiments

CP6.2 Effectuer des travaux simples d'aménagement et de réparation

CONFIGURATION « B » AVEC CHOIX DE DEUX SUPPORTS « PA - PV »

Pour le choix de la configuration "B" : aux cultures fourragères, il convient d'associer les cultures annuelles, cultures florales ou cultures pérennes

CP4. Réaliser des travaux de l'élevage et de la production végétale

CP4.1 Réaliser des interventions courantes sur les animaux et les végétaux

CP4.2 Réaliser des travaux liés à l'alimentation, à la surveillance des animaux et à la mise en place des végétaux

CP5. Réaliser des opérations liées aux productions végétales

CP5.1 Réaliser des opérations techniques liées au cycle de production

CP5.2 Effectuer des travaux de récolte, de conservation ou de conditionnement

CP6. Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, des équipements et installations

CP6.1 Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, équipements, installations et bâtiments

CP6.2 Effectuer des travaux simples d'aménagement et de réparation

CONFIGURATION « C » AVEC CHOIX DE DEUX SUPPORTS « PV - PV »

CP4. Réaliser des travaux sur les végétaux

CP4.1 Réaliser des interventions sur le végétal

CP4.2 Réaliser des travaux de mise en place des végétaux

CP5. Réaliser des travaux de suivi de cultures pérennes ou annuelles

CP5.1 Réaliser des opérations techniques liées au cycle de production

CP5.2 Effectuer des travaux de récolte, de conservation ou de conditionnement

CP6. Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, des équipements et installations

CP6.1 Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, équipements, installations et bâtiments

CP6.2 Effectuer des travaux simples d'aménagement et de réparation

CP7. Réaliser des opérations techniques liées à des productions / systèmes de production ou des activités complémentaires locales

Le CAP agricole spécialité « agricultures des régions chaudes » est un diplôme organisé et délivré en unités capitalisables (UC) spécifiques à la formation professionnelle continue et à l'apprentissage.

Les UC peuvent être obtenues indépendamment et sont valables pendant une durée de 5 ans.

Chaque UC correspond à une capacité du référentiel de certification.

Les règles communes de l'évaluation des diplômes en UC du ministère chargé de l'agriculture sont définies par note de service.

Capacités et UC générales		
Capacités	Unités capitalisables	Prescriptions spécifiques
CG 1	UCG 1 : Agir dans des situations de la vie courante à l'aide de repères sociaux - Prendre position dans une situation à caractère social et civique - Utiliser des outils dans des situations de la vie courante	
CG 2	UCG 2 : Mettre en oeuvre des actions contribuant à sa construction personnelle - S'exprimer à travers une réalisation personnelle - Adopter des comportements favorisant son équilibre personnel	
CG 3	UCG 3 : Interagir avec son environnement social - Adapter son langage et son comportement aux situations de communication - S'approprier les normes et cadres de référence d'un collectif	
Capacités et UC professionnelles		
CP 4 1 UCP au choix	soit UCP 1 A : Réaliser des travaux liés à la conduite des élevages - Réaliser des interventions et des soins courants sur les animaux - Réaliser des travaux liés à la surveillance et à l'alimentation des animaux	Évaluation en situation professionnelle
	soit UCP 1 B* : Réaliser des travaux de l'élevage et de la production végétale - Réaliser des interventions courantes sur les animaux et les végétaux - Réaliser des travaux liés à l'alimentation, à la surveillance des animaux et à la mise en place des végétaux	Évaluation en situation professionnelle
	soit UCP 1 C : Réaliser des travaux sur les végétaux - Réaliser des interventions sur le végétal - Réaliser des travaux de mise en place des végétaux	Évaluation en situation professionnelle

Capacités et UC professionnelles		
Configuration "A" : Productions animales / Productions animales		
Capacités	Unités capitalisables	Prescriptions spécifiques
CP 4	UCP 1 A : Réaliser des travaux liés à la conduite des élevages - Réaliser des interventions et des soins courants sur les animaux - Réaliser des travaux liés à la surveillance et à l'alimentation des animaux	Évaluation en situation professionnelle
CP 5	UCP 2 A : Réaliser des opérations liées aux productions végétales pour l'alimentation des animaux - Réaliser des travaux liés aux surfaces fourragères - Mettre en œuvre le pâturage	Évaluation en situation professionnelle
CP 6	UCP 3 A : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, équipements et installations - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, équipements, installations et bâtiments - Effectuer des travaux simples d'aménagement et de réparation	Évaluation en situation professionnelle
Configuration "B" : Productions animales / Productions végétales		
CP 4	UCP 1 B : Réaliser des travaux de l'élevage et de la production végétale - Réaliser des interventions courantes sur les animaux et les végétaux - Réaliser des travaux liés à l'alimentation, à la surveillance des animaux et à la mise en place des végétaux	Évaluation en situation professionnelle
CP 5	UCP 2 B : Réaliser des opérations liées aux productions végétales - Réaliser des opérations techniques liées au cycle de production - Effectuer des travaux de récolte, de conservation ou de conditionnement	Évaluation en situation professionnelle
CP 6	UCP 3 B : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, des équipements et installations - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, équipements, installations et bâtiments - Effectuer des travaux simples d'aménagement et de réparation	Évaluation en situation professionnelle
Pour le choix des UCP 1 B et UCP 2 B : aux cultures fourragères : il convient d'associer les cultures annuelles, cultures florales ou cultures pérennes.		
Configuration "C" : Productions végétales / Productions végétales		
CP 4	UCP 1 C : Réaliser des travaux sur les végétaux - Réaliser des interventions sur le végétal - Réaliser des travaux de mise en place des végétaux	Évaluation en situation professionnelle
CP 5	UCP 2 C : Réaliser des travaux de suivi de cultures pérennes ou annuelles - Réaliser des opérations techniques liées au cycle de production - Effectuer des travaux de récolte, de conservation ou de conditionnement	Évaluation en situation professionnelle
CP 6	UCP 3 C : Effectuer des travaux liés à l'entretien courant des matériels, des équipements et installations - Réaliser des opérations de maintenance conditionnelle des matériels, équipements, installations et bâtiments - Effectuer des travaux simples d'aménagement et de réparation	Évaluation en situation professionnelle

Capacités et UC professionnelles		
Pour les configurations "A", "B", "C"		
CP7	<p>UCARE Réaliser des opérations techniques liées à des productions / systèmes de production ou des activités complémentaires locales.</p> <p>Pour garantir une certaine polyvalence, l'UCARE a pour support une production appartenant à la liste ci-dessous ; la liste étant déterminée par le choix de la configuration "A" ou "B" ou "C". L'UCARE est proposée pour un système de production ou pour des activités différentes de celles des UCP 1, UCP 2, UCP 3 (cf. page 30).</p> <p>Pour la configuration "A" - les productions envisageables sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • productions végétales • productions aquacoles • fabrication de produits alimentaires • hébergement touristique et vente de produits locaux • entretien de l'espace <p>Pour la configuration "B" - les productions envisageables sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • productions aquacoles • fabrication de produits alimentaires • hébergement touristique et vente de produits locaux • entretien de l'espace <p>Pour la configuration "C" - les productions envisageables sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • productions animales • fabrication de produits alimentaires • hébergement touristique et vente de produits locaux • entretien de l'espace. 	Évaluation en situation professionnelle

ARC	Agricultures des régions chaudes
CA	Conseil d'administration
CAP agricole	Certificat d'aptitude professionnelle agricole
CEF	Conseil d'éducation et de formation
Code ROME	Code du répertoire opérationnel des métiers et des emplois
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
FDA	Fiche descriptive d'activités
RNCP	Répertoire national des certifications professionnelles
SPS	Situations professionnelles significatives
UC	Unité capitalisable
UCARE	Unité capitalisable d'adaptation régionale ou à l'emploi

Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt
Direction Générale de l'Enseignement et de la Recherche
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau des diplômes de l'enseignement technique
1 ter avenue de Lowendal - 75700 Paris 07SP

Juin 2015